

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P.O. Box: 3243 Tel. (251-11) 51 38 22 Fax: (251-11) 51 93 21

Email: situationroom@africanunion.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
COMMÉMORATION DU MOIS D'AMNISTIE EN AFRIQUE – 2026

Par le président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois de septembre 2026

Addis-Abeba, Éthiopie | 02 septembre 2026 — Le président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS-UA) pour le mois de septembre annonce par la présente et invite tous les États membres de l'Union africaine à commémorer le mois de septembre comme le Mois d'amnistie en Afrique.

Cette initiative s'inscrit dans le droit-fil de la Décision [Assembly/AU/Dec. 645 (XXIX)] adoptée par la Conférence en 2017.

Le Mois d'amnistie en Afrique offre aux États membres l'occasion de promouvoir la remise volontaire et la collecte des armes légères et de petit calibre, des munitions et autres matériels connexes détenus illégalement ou de manière illicite, conformément aux lois et réglementations nationales applicables.

Cette initiative d'amnistie contribue aux efforts de l'Union africaine visant à faire taire les armes, à prévenir la violence armée, à renforcer la paix et la sécurité, et à créer des conditions favorables au développement durable sur le continent.

Le président du CPS appelle tous les États membres de l'UA à célébrer le Mois d'amnistie en Afrique en organisant des d'activités appropriées aux niveaux national et régional, notamment :

- des campagnes de sensibilisation du public aux dangers liés à la détention et au trafic d'armes illicites ;
- des programmes de remise volontaire et de collecte des armes légères et de petit calibre ainsi que des munitions détenues illégalement ;
- des initiatives de dialogue communautaire et de consolidation de la paix, en particulier au sein des communautés touchées et vulnérables ;
- des échanges avec les chefs traditionnels, les autorités religieuses, la société civile, les jeunes, les femmes et les autres parties prenantes concernées ;
- le renforcement des mécanismes nationaux de contrôle des armes, de gestion des stocks, de marquage, de traçabilité et de destruction des armes collectées ; et
- le partage d'informations sur les activités commémoratives nationales et les progrès accomplis avec les institutions compétentes de l'Union africaine.

Les États membres sont encouragés à veiller à ce que la commémoration soit inclusive, axée sur les communautés et conforme aux cadres juridiques nationaux, tout en préservant les droits et la sécurité de tous les participants.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine réaffirme que « Faire taire les armes à l'horizon 2030 », en tant que programme phare de l'Agenda 2063, nécessite un engagement politique soutenu, une action nationale efficace et la participation active de tous les secteurs de la société.

Le Mois africain d'amnistie en Afrique constitue donc une occasion importante de mobiliser l'action collective en faveur d'une Afrique en paix, sûre et exempte de conflits.

Cette année, le CPS commémorera le Mois d'amnistie en Afrique à Alger (Algérie), sous le thème « Promouvoir l'initiative « Faire taire les armes » et renforcer la paix durable grâce au partage d'expériences en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC) et d'actions de déminage ».

Le président du CPS appelle tous les États membres de l'UA, les organes de l'UA, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR), les partenaires internationaux et les organisations de la société civile à soutenir et à faire connaître la commémoration du Mois d'amnistie en Afrique.